Pour réparer les ruines de la Guerre

Un tableau comparatif et suggestif montre ce qu'ont fait la France victorieuse et l'Allemagne vaincue

Lors de l'élaboration du traité de Versailles, il avait été décidé, devant l'importance des travaux à effectuer, que la totalité des dommages dont l'Allemagne se déclarait responsable, ne serait chiffrée, par les soins de la Commission des Réparations, qu'un an après la signature du traité, c'est-à-dire le 1er mai 1921.

Entre temps, notre créance qui avait été évaluée à 375 milliards de francs-papier, par M. Klotz, se voyait considérablement réduite.

Par suite des manquements répétés de l'Allemagne à satisfaire aux premières obligations qui lui étaient imposées, la question de notre dette avait été plusieurs fois remise en discussion, au cours de diverses conférences interalliées, si bien qu'à la suite de l'accord de Paris, celui qui devrait être actuellement appliqué, la Commission des Réparations, le 6 mai 1921, chiffrait l'ensemble de la dette du Reich à 132 milliards de marks or, dont 102 milliards (francs-papier), pour le compte des régions dévastées.

Cet ultimatum n'eut d'ailleurs pas plus de succès auprès de l'Allemagne que les sommations précédentes, et en fin de compte, la France continuait, jusqu'à la période actuelle, à financer pour le compte de ses ennemis.

L'effort financier de la France

Les décaissements effectués pour le relèvement de notre pays peuvent être évalués ainsi qu'il suit :

1. Réparation des dommages aux biens, à la date du 1er janvier 1923 :

Biens privés	42.550.000.000
Intérêts des indemnités aux sinistrés	1.200.000.000
Secours aux sinistrés	1.350.000.000
Travaux	4.299.000.000
Fournitures diverses	2.183.000.000
Réorganisation des services publics	1.886.000.000
Frais d'administration	800.000.000
Le qui donne un total de	54.268.000.000

Si nous ajoutons à ces chiffres la somme de 8.500 millions, déboursée pour les régions dévastées depuis le 1er janvier 1923, nous arrivons à la fin d'avril, pour ce chapitre, au total de 57 milliards 768 millions.

2. En ce qui concerne les réparations des dommages causés aux personnes, la France a effectué les dépenses suivantes :

Pensions militaires	17.000.000.000
Allocations	12.937.000.000
Prisonniers de guerre	973.000.000
Secours aux familles des morts	204.000.000
Pécule des Morts	1.152.000.000
Appareils pour les mutilés	92.000.000
Office National des utilés	104.000.000
Soins médicaux	137.000.000
Pupilles de la Nation	431.000.000
Victimes civiles de la guerre	44.000.000
Soit au total	33.078.000.000

En tenant compte en outre des intérêts de toutes ces sommes dues par l'Allemagne mais avancées par le Trésor français, nous arrivons à un total général des paiements que l'on peut estimer à 100 milliards de francs-papier.

Ceci n'est point le seul effort que la France ait été dans l'obligation de faire, car en plus des décaissements énumérés plus haut, le gouvernement a procédé pendant la guerre à toute une série d'emprunts qui se répartissent comme suit :

72 milliards fournis par le pays ; 50 milliards 722 millions placés des Etats-Unis ; 48 milliards 243 millions fournis par l'Angleterre, ce qui donne, si l'on ajoute 800 millions déboursés pour la réparation des dommages subis par l'Alsace et la Lorraine, une nouvelle addition de 165 milliards 765 millions.

En face de ces 165 milliards 675 millions, la France possède, par contre, quelques créances sur nos autres alliés, réparties ainsi :

49 millions dûs par l'Italie ; 1.808 millions dûs par la Yougo-Slavie ; 861 millions par la Grèce ; 3.684 millions par la Belgique ; 1.054 millions par la Pologne ; 574 millions par la Tchéco-Slovaquie ; 10 millions et demi par l'Esthonie ; 6 millions par la Lithuanie ; 11 millions par la Lettonie ; 1 million par la Hongrie ; 6.040 millions par la Russie.

Soit 15 milliards 282 millions. Ainsi qu'on peut en juger, notre avoir est plutôt faible.

L'Allemagne se dérobe à ses obligations

En comparaison de ces énormes charges que nous avons au nous imposer, quel effort financier l'Allemagne a-t-elle accompli pour se libérer ? Aucun peut-on répondre sans hésiter, à cette question, car le Reich dont la dette avait été fixée à 132 milliards, ne nous a pas encore versé un centime pour nos réparations, si nous exceptons toutefois les prestations en nature, bien faibles à vrai dire.

On se souvient que l'Allemagne devait payer pour la période comprise entre la signature du traité et le 31 décembre 1922, date à laquelle elle a suspendu ses relations avec les alliés, la somme de 20 milliards 937 millions de marks-or.

A cette échéance, qu'avait-elle fait ? Tout pour ne pas remplir ses engagements et grâce à ses méthodes de tergiversation et de discussion, elle avait réussi à ne décaisser en tout et pour tout que 5 milliards 850 millions de marks-or, dont la presque totalité servait à payer les frais d'occupation et les avances consenties par les alliés pour les livraisons de charbon.

La part de la France était maigre et se résumait ainsi :

144 millions de marks-or pour les versements en espèces ; 1.293 millions de marks-or pour les livraisons en nature ; 343 millions de marks-or pour les marks-papier réquisitionnés, en tout, 1 milliard 780 millions de marks-or qui, d'ailleurs ne compensaient pas le 1 milliard 843 millions 196.000 marks-or payés pour nos frais d'occupation antérieurs à l'occupation de la Ruhr et pour les primes aux charbons westphaliens.

R. S.

Le paiement des impôts des petits sinistrés

UNE INTERVENTION DE SAINT-VENANT AUPRES DES MINISTRES DES FINANCES ET DES R. L.

Notre ami Charles Saint-Venant, député du Nord, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les ministres des Finances et des Régions Libérées :

« Sous l'empire d'impérieuses nécessités fiscales, il a été décidé, par la loi du 28 février 1923, que sauf exceptions, les malheureux sinistrés munis de titres de dommages mobiliers seraient, à l'avenir, payés, non plus en argent, mais en obligations sexennales ou décennales.

« Le préjudice résultant pour eux de ce mode de paiement ne vous a point échappé, et le moins qu'on puisse dire : c'est qu'il crée deux catégories de sinistrés : les diligents ou les habiles ayant déjà encaissé leur indemnité en argent, et ceux qui, moins heureux ou moins favorisés, attendent encore, près de cinq ans après la guerre, le règlement de leurs dommages.

« Mais il est une chose à laquelle vous n'avez peut être pas suffisamment pensé, c'est que les mêmes sinistrés, créanciers de l'Etat, en sont aussi les débiteurs, du fait même des impôts arriérés.

« En justice, la compensation des dettes devrait s'opérer d'elle-même à due concurrence.

« Mais, étant données les chinoiseries administratives, l'Etat pourrait bien soutenir et ne manquerait pas de le faire, avec, semble-t-il, apparence de droit, que les impôts des contribuables étant exigibles dès maintenant, et leur créance payable à terme au moyen d'obligations sexennales ou décennales, la compensation ne saurait être admise. Et dès lors, il se produirait cette anomalie, pour rester dans une note juste, que les assujettis à la contribution extraordinaire des bénéfices de guerre pas toujours intéressants, en tout cas, moins intéressants que l'ensemble des petits et moyens sinistrés, seraient admis à acheter, sur le marché, de la rente 6 % au cours de 87 % environ et à régler leur dette vis-à-vis de l'Etat, au pair, alors que petits et moyens sinistrés, recevant du papier, à échéance plus ou moins éloignée, devraient se libérer en argent frais ; serait-ce juste ? Poser la question, n'est-ce pas y répondre ?

« Et qu'on n'aille pas dire surtout, que cela c'est la vie : aux grands les festins, aux autres, s'il en reste, les miettes.

« Dans la grande famille des sinistrés, il n'y a pas de parents pauvres, mais des citoyens ayant tous, des droits égaux devant la Nation et devant la Loi.

« Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous demander que la compensation des impôts, à due concurrence, puisse être opérée sur demande des sinistrés et que les impôts soient imputés, non point sur les quelques milliers d'argent frais pouvant leur revenir, mais sur les obligations, quelle que soit leur nature, qui leur seraient délivrées en paiement de leurs dommages, après liquidation de leurs droits et sur justification régulière du remploi, étant bien entendu que ces obligations seraient comptées à leur cours nominal.

« En raison de l'intérêt que je porte aux sinistrés, il me serait agréable que vous voulussiez me faire connaître, après examen, votre sentiment sur la question posée.

« Confiant en votre sollicitude pour les victimes des régions occupées et dévastées, je vous prie d'agréer, etc...

» Charles SAINT-VENANT,
» Député du Nord ».

L'Assistance obligatoire

Couteaux et François Lefebvre proposent une modification à la loi

En vertu du décret du 3 août 1909, combiné avec une des dispositions de l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905, les créances alimentaires versées par leurs enfants à des vieillards, infirmes ou incurables sont déduites intégralement du montant de l'allocation.

Nos amis Ernest Couteaux et François Lefebvre, députés du Nord, estiment que ce décret a besoin d'être rajeuni et s'adapter aux nouvelles conditions d'existence.

Ils viennent, en conséquence, de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à compléter l'article 20 de la loi de juillet 1905 par un paragraphe ainsi conçu : « Sont considérées comme provenant de l'épargne les créances alimentaires versées par les membres de la famille à la personne admise à l'assistance. Les intéressés sont préalablement convoqués chez le juge de paix de leur canton qui fixe, pour chacun d'eux, la quotité de la contribution alimentaire qu'il est tenu de verser ».

A l'appui de leur proposition, Couteaux et François Lefebvre font observer que déduire intégralement du secours d'assistance versé à un septuagénaire, à un infirme ou incurable, la misérable pension alimentaire servie par ses enfants, constitue une mesure abusive ayant une apparence de coercition tout à fait regrettable et ils déduisent de leur solide argumentation des conclusions probantes qui ne manqueront pas, nous en sommes persuadés, de retenir l'attention de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales chargée de présenter à la Chambre un rapport sur le projet qui lui est soumis.

UGEOL SEUL TRAITEMENT GARANTISSANT la guérison des VOIES URINAIRES chez l'Homme et chez la Femme. Blennorragie, goutte militaire, rétrécissements, flueurs, cystite, prostatite, pertes, cystite, lithiase, cystite, etc. NOUVELLE METHODE SPÉCIALE INTERNE et RECTALE. La Boîte : 15 fr. TOUTES PHARMACIES ou à défaut 15 fr. (les 2 boîtes 28 fr.) contre mandat adressé à : UGEOL 22 Rue Servan Paris

Des médailles, des médailles...

AUX VICTIMES DE L'INVASION

Des médailles des victimes de l'invasion sont conférées aux personnes dont les noms suivent :

Médaille de vermeil. — Nord : feu M. Carette, ayant habité à Maresches.

Médailles d'argent. — Nord : feu M. Delepaut, à Roubaix ; M. l'abbé Flament, à Englefontaine ; M. Labbez, à Solesmes ; M. Wauquier, à Noman. — Pas-de-Calais : M. Lefebvre, à Vaulx-Vraucourt.

Médailles de bronze. — Nord : Mlle Balduyck, hameau Sainte-Barbe, à Linselles ; M. Bauwens, à Lille ; M. Bélin, à Lille ; Mlle Besch, à Quiévrechain ; M. Bossart, à Bourbourg ; Mme Bouillet, hameau du Gavre, à Linselles ; Mme Bulsine, à Mons-en-Baroeul ; M. Catteau, à Roubaix ; M. Clairbois, à Croix ; Mme Cousin, à Avesnes-sur-Helpe ; M. Dambrain, à Croix ; Mme Daumerie, à Feignies ; M. de Bruycker, à Lille ; M. l'abbé Delattre, à Lille ; M. Denis, à Bavay ; M. Dujardin, à Lille ; Mlle Duquène, à Maurois ; M. Fabre, à Wattrelos ; M. Fondrillon, à Lille ; M. François, à Saint-Benin ; M. Gérard, à Salesches ; M. Gosselin, à Estreux ; M. Grattepanche, à Saint-Waast-la-Vallée ; M. Grattepanche, à Valenciennes ; M. Gravis, à Valenciennes ; Mme Guilot, à Trélon ; M. Hivet, à Neuville ; M. Houtke, à Lille ; M. Houzé, à Lille ; M. Hus, à Roubaix ; M. Lecourte, à St-Benin ; Mme Lalart, à Flers-en-Escrebieux ; M. Lefebvre, à Beaurain ; M. Legrand, à Beauvois-en-Cambrésis ; M. Leleu, à Lille ; Mme Lengrand, à Lille ; M. Locquet, à Gonzlin ; M. Martin, à Bousselin ; M. Moriame, à Trélon ; M. Monys, à Valenciennes ; M. Poly, à Ors ; M. Queaniaux, à St-Benin ; Mme Taniel, à Sautlain ; M. Thieffry, à Boussois ; feu M. Thiery, à Cambrai ; Mme veuve Thiery, à Cambrai ; M. Valder, à Hautmont ; M. Van Bastelaere, à Hellemmes ; Mme Vennin, à Lille ; M. Vin, à St-Benin ; M. Welryck, à Lille. — Pas-de-Calais : M. Boucly, à Henin-Liétard ; M. Daussy, à Ecourt-Saint-Quentin ; M. Delcure, à Arras ; Mlle Demailly, à Lens ; M. Lecoq, à Saint-Omer.

A UN VIEIL EMPLOYE DU CHEMIN DE FER

La médaille d'honneur en vermeil des Chemins de fer est décernée à M. Rimaux, contrôleur de gare à Anzin (51 ans de service).

Le ménagère économe demandera de préférence les Teintures HIRONDELLE pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes. En Vente dans toutes les bonnes maisons de DROGUERIE EPICERIE et MERCERIE. FABRIQUÉES PAR LES ETABL^ts RICQLÈS - LILLE (Nord) Maison fondée en 1842

La Reconnaissance Française

« Officiel ». — La Médaille de la Reconnaissance Française de 1re classe (vermeil) est conférée à : Mme Delobel, à Marcq-en-Barœul ; M. Gotti, à Lille ; Mme Vicart, à Blanche Saint-Waast (Pas-de-Calais).

La médaille de la Reconnaissance Française de 2e classe (argent) est conférée à : MM. Bailleul, curé à Houplines ; Berte, à Gondecourt ; Bétremieux, à Somain ; Bislaux à Villiers-en-Cauchies ; Basquelle, à Rumegies ; Copart, à Lille ; Chiris, à Solesmes ; Coppeaux, à Fourmies ; Mlle Crétal, à Beussent ; Feu M. Delepoule, ancien maire de Cysoing ; MM de Montalembert, à Annappes ; Demouveaux, à Créonne-en-Mélantois Mme Fournel, à Faumont ; MM. Huret, à Maubeuge ; Jouniaux, à Ferrière-la-Grande ; Mlle Lixon, à Tréton ; MM. Lorimier, à Hautmont ; Lougez, à Halluin ; Mme Malaquin, à Bachant ; M. et Mme Maréchal, à Capelle-sur-Ecaillon ; MM. Meurant, à Feignies ; Millot, à Clary ; Penable, à Neuville-Saint-Remy Pluchard, à Glageon ; Poirette, à Lesdain ; Mme Prud'homme, à La Neuville ; Mme Renaud, à Fourmies ; M. Vallez, curé de Dorignies.

La médaille de la Reconnaissance Française de 3e classe (bronze) est conférée à MM. de Baillencourt, avocat à Douai ; Bartier, à Troisvilles ; Bègue, à Escaudœuvres ; Bernard, curé à Viller-en-Cambrésis ; Mme Blondel, en religion Sœur Sainte-Marie-Augusta, à Steenwerck ; MM. Bousquier, à Loos ; Brabant, à Wallers ; Briset, à Cambrai ; Feu Eugène Canlot, à Catillon ; Capelle, à Tourcoing ; Mme Carpentier, à Onnaing ; M. Chombard, à Saint-André ; Mme Vve Coupé, à Cambrai ; M. Crockaert, à Lille ; Mme Damiaincourt, à Fresnes ; MM. Delaplanche, à Lille ; Delfosse, à Marly ; Descampe, à Mouveaux ; Mme Dewaegemaecquer, à Lille ; MM. Farineaux, à Lesquin ; Fiévet, à Naves ; Mlle Fontaine, à Rumegies ; MM. Garçon, à Neuville-Salesches ; Hayez, à Saint-Python ; Mielle, à Denain ; Hoivbert, à Havrincourt ; Huart, à Roisies ; Olivet, à Lille ; Labbé, à Lille ; Mme Leblanc, à Escaudain ; M. Leroy, à Seclin ; Mme Lespagnol, à Flines-lez-Raches ; Mmes Lixon, à Tréton ; Magrez, à Bousbecque ; MM. Mairesse, à Rieux-en-Cambrésis ; Marchand, à Sautzoir ; Mme Maréchal, à Escaudain ; Mme Vve Marrant, à La Madeleine ; Mlle Marsy, à Preux-au-Bois ; MM. Patinier, à Douilleu ; Plotelx, à Wattrelos ; Mlle Planeq, à Lille ; Mme Quinchon, à Douchy ; Mme Ribeaucourt, à Rœulx ; Mlle Schneider, à Cambrai ; M. Senez, à Cambrai ; Mme Vve Taillez, au Tilloy ; Mme Tavernier à Cambrai ; M. Tournemine, à Lille ; Mme Tricart, Denain ; MM. Vanhove, à Lille ; Vermot-Petit, à Lille ; Mme Viste, au Quesnoy ; M. Wallerand, à Semerles.

SERRURES, COFFRETS
COFFRES-FORTS GAYOT
LILLE, 23, rue de Roubaix — Tél. 33-40
REPARATIONS — OUVERTURES

La Semaine Scientifique

Une statistique consolante

Bien souvent les statistiques sont établies pour nous montrer le mauvais côté d'une chose existante. En voici une cependant qui sort de l'ordinaire et qui ne manque pas d'être consolante et de nous réconcilier avec la vie.

D'une communication sur la durée moyenne de l'existence faite par M. Meuriot, à la société statistique de Paris, il résulte que le taux général de la mortalité est en décroissance.

Un exemple frappant est donné par la ville de Bar-sur-Aube, dont le coefficient était de 2,19 % en 1825, et qui vient de descendre de nos jours, à 1,93 %.

Voilà qui est fait pour nous rassurer.

* * *

La propagation de la pensée

Branly, l'illustre savant dont le nom est lié à la découverte de la T. S. F., est aussi un médecin éminent des maladies nerveuses. Il a signalé dès le 27 décembre 1897, dans une note adressée à l'Académie des Sciences, les similitudes de propagation de l'onde nerveuse et de l'onde électrique. M. le professeur Daniel Berthelot a repris cette étude et a fait à ce sujet une remarquable conférence à l'école de Psychologie. Il s'est bien gardé d'être trop affirmatif mais il a dit néanmoins que, comparés aux débuts de la téléphonie où Graham Bell employait comme écouteur et émetteur deux appareils semblables, il est possible que deux cerveaux puissent jouer le même rôle, vibrer à l'unisson, — rarement entre personnes étrangères — normalement entre membres de la même famille, au moyen du mécanisme de l'hérédité.

* * *

L'électrification des chemins de fer français

Le programme des travaux d'électrification des grands réseaux pour 1923 a été approuvé par le Conseil supérieur des chemins de fer. Ce programme envisage plus de 1.100 millions de francs de dépenses nécessaires et les crédits actuels ne s'élèvent qu'à 270 millions, bien insuffisants par conséquent pour l'électrification complète.

Les réseaux du Midi, du P. O., de l'Etat et du P. L. M. ont déjà élaboré un programme de réalisation.

Le Midi va acheter les usines de Soulom et d'Eget, procéder à l'aménagement de la vallée d'Ossau, à la mise sous tension du réseau à 150.000 volts, et à l'équipement des voies ferrées. Ces travaux s'appliquent sur un parcours de 1.500 kilomètres environ et ne coûteront pas moins de 124 millions.

Le P. O. électrifiera la ligne Paris-Vierzon : coût 90 millions.

L'Etat équipera, selon les disponibilités, son réseau de banlieue et mettra vraisemblablement en service la ligne Paris-Bilon-les-Bruyères. Ces travaux sont évalués à 45 millions.

Le P. L. M. achètera son courant à une société privée et avec une dépense relativement faible, électrifiera la ligne de Culoz à Modane.

« L'Industrie Electrique » de janvier nous donne quelques indications sur les 120 locomotives électriques commandées à plusieurs comotives doivent être livrées, par échelon, d'octobre 1923 à janvier 1925.

Envoici les principales caractéristiques : Puissance : 1.400 HP ; Tension : 1.350 volts ; Poids : 65 tonnes sur 2 bogies à 2 essieux moteurs ; Effort de traction : 7.000 kilos à 45 kilom. à l'heure ; Longueur : 12 m. 60 ; Empattement : 8 m. 81. Dimensions des roues : 1 m. 20 de diamètre.

Chaque essieu porte un moteur série tétrapolaire de 350 HP. La commande est faite par engrenages. La locomotive sera munie d'un frotteur pour troisième rail et d'un archet pantographe pour trolley aérien. La température des moteurs est maintenue normale par ventilateur.

* * *

Les probabilités conduisent aux certitudes

En mathématique, on emploie très souvent le calcul des probabilités pour évaluer les chances d'arrivée des événements dus au hasard.

Cette théorie a été appliquée aux sciences médicales par M. Milliaud, et des travaux entrepris à l'Institut Pasteur, à Alger, ont prouvé que ce calcul des probabilités était susceptible d'ajouter un certain degré de certitude, à un diagnostic réservé.

* * *

Un confrère est né

Nous saluons avec le plus vif plaisir la naissance d'un nouveau journal scientifique « Les Ingénieurs », paraissant bi-mensuelement et lui adressons nos voeux les plus sincères de complète réussite.

* * *

La T. S. F. en auto-car

Les Californiens, gens pratiques, viennent d'installer sur certains autocars qui, en maints endroits remplacent les chemins de fer sur de longs parcours, des appareils récepteurs de téléphonie sans fil. Le haut-parleur, d'une puissance exceptionnelle et d'une pureté de son sans égale, est placé à l'intérieur de la voiture. Une petite dynamo actionnée par le moteur de la voiture, fournit le courant nécessaires à l'alimentation des lampes réceptrices. Le poste est guidé par le conducteur de l'autocar.

* * *

Une révolution dans la télégraphie

Le système Morse serait-il sur le point d'être révolutionné ? Cela paraît vraisemblable car le professeur W. H. Eccles vient de terminer l'étude d'un vibrateur électrique susceptible d'épeler les mots.

* * *

La T. S. F. au Groenland

Le gouvernement du Groenland va bientôt procéder à la construction d'une puissante station de T. S. F. On en établit actuellement les plans.

J. DEGUISE.

ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS
saveur fraîche
parfum agréable
hygiène parfaite

T. S. F.

CONCERTS RADIOLA. — 22 Mai. — 12 h. 45 à 13 h. 45, informations et concert tzigane par orchestre Jaumain. — 17 heures, Cours de la Bourse de commerce de Paris, du Havre et de New-York. — 17 h. 10. Informations financières de Paris et de Londres, cours des changes. — 17 h. 25, Radio Dancing par l'orchestre tzigane Radiola. — 20 h. 45, ouverture de Véronique, essager ; Informations. — 21 heures, soirée en l'honneur du Congrès de la Musique de l'école, avec le concours de M. Josselin, soliste des concerts du Conservatoire et de l'orchestre Radiola : 1. Prélude du Passant, Baladine ; 2. Allocution par Victor Charpentier ; 3. Solo de concert flûte, Paladhile ; 4. Une méchante affaire, vieille chanson, chant M. Josselin ; 5. Allegretto de la suite, violon, M. Emmanuel ; 6. Izoll, G. Pierne ; 7. Lied, violoncelle, V. Dindy ; 8. Divertissement de deux pigeons, messager ; 9. Acte 3 de Julien (invocation à la nuit), G. Charpentier, chant M. Josselin ; 10. Ballet de la Maladetta, Vidal.

CONCERT DE LA TOUR EIFFEL. — 22 Mai. — 18 h. 20, avec le concours de Mlle Germaine Montagne, pianiste, M. Engelibert, ténor, M. Henry Charton, baryton, accompagné par Mlle Sohet : Ariodant (Cantilène), de Méhul, et Angelus de la Mer, de Goublier, M. Charton ; Valse en la bémol de Chopin, Mlle Montagne ; Lied d'Orsian de Werther, M. Engelibert ; Danse en sol majeur, de Granados, Mlle Montagne ; Air du Jean d'Hérodiade, de Massenet, M. Engelibert.

AU PÊCHEUR ÉCOSSAIS
47, Rue Joubert : PARIS
Pour vous assurer les plus belles captures, employez nos CANNES REDRESSÉES A LA MAIN et nos HAMEÇONS "INFAILLIBLES"
Catalogue de 256 pages, 700 illustrations, le plus complet délivré à nos Magasins ou prix de 0 fr. 50 (envoi poste 0 fr. 75)

Bulletin Economique

MARCHÉS DE LA RÉGION

TOURCOING, 19. — Il a été vendu aux halles : 526 kilos de cerises, 1.50 à 2.20 ; 1.325 laitues, 0.12 à 0.16 ; 467 camamberts, 0.30 à 0.65 ; 242 k. de pommes de terres nouvelles, 0.80 à 0.90 ; 28 k. de petits pois frais à 4.70 ; 45 caisses oranges, 1.65 à 1.90 ; une caisse citrons à 40 fr. ; 600 camemberts, 0.95 à 1.10 ; 186 kilos de hollande, 5.50 à 7.50 ; 18 kilos de gouda, 6.75 à 7 fr. ; 300 kilos épaules cuites désossées, 8.50 à 9 fr. ; 152 kilos de beurre, 10.50 à 11 fr. ; 60 kilos de beurre ronce, 5 à 5.75.

DOUAI, 19. — Poulets de cette année 10 fr. le kilo vivant ; poulets ordinaires, 7.50 ; poules, 6 fr. ; canards, 6 fr. ; oies, 6 fr. ; lapins, 7 fr. ; beurre, 11 à 13 fr. le kilo ; œufs, 0.35 à 0.40 pièce pommes de terre vieilles, 0.20, 0.25 et 0.30 le k. ; carottes vieilles, 0.20 et 0.25 le kilo ; poireaux, 0.10 la botte ; oignons, de 0.50 à 0.70 le kilo ; haricots, 1.70 à 1.90 le litre ; céleri, 0.10 le pied ; épinards, 1.25 le kilo ; cresson, 0.25 la botte ; laitue, 0.25 à 0.40 pièce ; échalottes, 2.50 le k. ; ails, 2 fr. ; radis, 0.30 à 0.35 la botte ; artichauts 0.70 à 0.90 pièce ; salade romaine, 0.60 ; rhubarbe, 0.75 le kilo ; choux verts, 0.40 pièce ; asperges, 4 fr. le kilo ; choux-fleurs, 1.25 à 2 fr. ; navets, 0.40 la botte ; carottes nouvelles, 0.60 à 0.75 ; petits pois, 2.25 le kilo ; pommes de terre nouvelles, 1.50 à 1.75 le kilo.

CAMBRAI, 19. — Beurre, 12.50 le kilo ; œufs, 0.45 pièce ; haricots, 2 fr. le litre ; laitues, 0.40 pièce ; choux navets, 0.20 ; artichauts, 1 fr. ; asperges, 5 à 6 fr. la botte ; cresson, 0.50 ; radis, 0.50 ; poireaux, 0.25 ; carottes nouvelles, 1 fr. ; pommes de terre, 0.35 le kilo ; nouvelles, 2 fr. ; carottes, 0.30 ; épinards, 2 fr. ; oignons, 1.50 ; lapins, 10 fr. ; poules, 14 fr. ; poulets, 23 fr. ; pigeons, 10 fr. la couple ; canards, 20 à 23 fr. pièce.

VALENCIENNES, 19. — Beurre, 12 fr. le k. ; œufs, 4.50 à 4.80 la douzaine ; fromage blanc, 2.25 à 1.50 le kilo ; gruyère, 11 fr. ; hollande, 7 fr. le kilo ; maroilles, 7 à 8 fr. pièce ; camembert, 1.50 à 2 fr. la boîte ; pommes de terre vieilles, 0.25 et 0.30 le k. ; nouvelles, 1.50 à 1.75 le k. ; oignons nouveaux, 0.60 ; navets nouveaux, 0.40 à 1 fr. la botte ; poireaux, 0.75 la botte ; choux verts et rouges, 0.50 à 1 fr. ; choux-fleurs, 3 fr. pièce ; cresson, 0.50 la botte ; laitues, 0.25 à 0.50 pièce ; céleri, 0.50 à 1 fr. le pied ; épinards, 1.50 à 2 fr. le k. ; ails, 2 fr. le k. ; haricots, 1.75 à 2 fr. le litre ; asperges, 5.25 la botte ; radis, 0.50 la botte ; artichauts 0.75 à 1 fr. pièce ; carottes nouvelles, 1 fr. la botte.

LANDRECIES, 19. — Beurre en gros, 10 à 11 fr. le kilo ; beurre au détail, 11.50 ; œufs frais, 0.35 à 0.40 ; fromage blanc, 0.75 le kilo ; maroilles, 5.50 à 7.50 ; pommes de terre, 3 kilos pour un franc ; pommes de terre nouvelles, 2 fr. ; carottes, 0.50 ; oignons, 1 fr. ; aux, 1 fr. le bouquet ; petits pois, 2.50 à 3 fr. ; laitues, 3 pour 1 fr. ; choux verts nouveaux, 0.50 ; poireaux, 0.20 à 3 fr. la botte ; carottes nouvelles, 1 fr. ; navets nouveaux, 2 fr. ; asperges, 5 à 8 fr. ; artichauts, 1.50 ; oignons nouveaux, 0.20 ; oranges, 0.40 ; citrons, 0.50 ; bananes, 0.60 ; noix, 4.50 ; pommes, 1.50 le k. ; cerises, 3 fr. ; fraises, 10 fr. le kilo.

MAUBEUGE, 19. — Beurre, 12 fr. le kilo ; fromage blanc, 0.75 la pinte ; camembert, 1 à 1.75 pièce ; œufs, 0.40 ; bananes, 0.40 à 0.60 ; pommes de terre, 1.75 le kilo ; salades, 0.50 ; oignons, 1 fr. le kilo ; poids mange tout, 4 fr. ; pois à écosser, 3.50 ; tomates, 6 fr. la kilo ; fraises, 8 fr. le kilo ; abricots, 5 fr. le kilo ; groseilles 2 fr. le k. ; poireaux, 1.25 la botte ; navets, 2.25 la botte ; carottes, 2.25 la botte ; choux verts, 0.75 ; choux-fleurs, 2.50 à 3 fr. ; épinards, 1.50 le kilo ; maquereaux, 6 fr. le k. ; poules, 14 à 20 fr. ; poulets, 14 à 20 fr. ; pouletes, 14 à 20 fr. ; canards, 16 fr. ; oies, 30 fr. ; pigeons, 6 fr. ; lapins vivants, 15 à 20 fr. ; lapins écorchés, 11 fr. le kilo.

ARTHRITIQUES
VICHY CÉLESTINS
Élimine l'Acide Urique

ARRAS, 19. — On avait amené environ 300 vaches, génisses et taureaux. Marché très faible. Peu d'animaux amenés. Cours sans changements. On vend la flamande prête ou fraîche vêlée de 2.200 à 2.800 fr. et même quelques-unes ont été vendues 2.900 et 3.000 fr. La 2e catégorie, de 1.600 à 2.200 fr. et la 3e catégorie, de 1.000 à 1.600 fr. ; Les bêtes à nourrir sont rares et à deux cours élevés, elles valent, suivant âge et qualité, de 3 à 4 fr. le kilo vivant. Le cours de la bête grasse est ferme ; il varie, suivant jeunesse et qualité, de 2.50 à 3.50 le kilo vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets, 350 à 400 fr. ; coureurs, 200 à 250 fr. suivant âge et qualité.

Marché au beurre et à la volaille. — Beurre, 4.50 à 5 fr. le demi-kilo ; œufs frais, 7.75 à 8.50 les 26 ; poules 14 à 22 fr. pièce ; poulets, 18 à 30 fr. la paire ; lapins, 8 à 20 fr. pièce ; pigeons 6.50 à 8 fr. la couple ; canards, 13 à 18 fr. ; oies, 28 à 40 fr. ; dindes, 45 à 55 fr. pièce.

BRUAY, 19. — Beurre, 5.75 le demi-kilo ; œufs, 8.25 les 26 ; camambert, 2.25 la botte ; gruyère et roquefort, 11 fr. le kilo ; maroilles, 7.50 pièce ; hollande, 6.50 le kilo ; pommes de terre, 0.25 ; carottes, 0.50 ; navets, 0.40 la botte ; poireaux, 0.50 la botte ; choux, 0.25 à 0.50 pièce ; haricots, 2 fr. les 2 litres ; oignons, 0.75 le kilo ; choux-fleurs, 2.75 pièce ; laitues, 0.40 pièce ; ails, 2.50 le kilo ; poules, 14 à 17 fr. ; poulets, 18 à 22 fr. ; dindes, 40 fr. ; oies, 28 à 32 fr. ; canards, 14 à 18 fr. ; pigeons, 2 à 3.50 ; lapins, 3 à 22 fr. pièce.

Boucherie. — Au demi-kilo, suivant catégorie ; viande de bœuf, 2.50 à 8 fr. ; veau, 5 à 6.50 ; mouton, 4.50 à 6 fr. ; porcs frais, 5 à 6 fr. ; jambon, 9 fr. ; viande de cheval, 2 à 6 fr.

AIRE-SUR-LA-LYS, 19. — Poulets, 16 à 20 fr. la couple ; poules, 30 à 35 fr. ; canards, 26 à 30 fr. ; pigeons, 6 à 7 fr. ; oies, 35 à 60 fr. ; lapins, 4 à 16 fr. la pièce ; œufs, 8 à 9 fr. le quart ; beurre en pièce, 3.75 à 4.50 le livre ; beurre en gros, 3.75 à 5 fr. ; pommes de terre, 250 sacs, 8.50 à 10 fr. les 100 kilos.

SAINT-OMER, 19. — Pommes de terre, 11 à 13 fr. les 100 kilos ; beurre, 6 à 8 fr. le kilo ; œufs, 8 à 8.25 les 26 ; poulets, 25 à 35 fr. ; poules 22 à 32 fr.

Bestiaux. — Veaux gras, 5.00, 5.75 et 6.25 ; porcs, 5.25, 5.40 et 5.50 le kilo vivant ; veaux maigres 150 à 200 fr. pièce.

AU CONDITIONNEMENT DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 14 au 19 mai. — Soies, 57 kilos ; laines peignées, 744.221 ; laines filées : fils peignés, 132.391 ; fils cardés, 31.363 ; bicusses et laines diverses, 33.035 ; cotons, jute, lin etc., 31.202. Total, 975.479 kilos.

Apprenez sur place ou par correspondance la STÉNO-DACTYLO et vous obtiendrez des établissements JAMET-DUFFRENNE SUCCURSALE de LILLE, 75ter, Boul^d de la Liberté PROGRAMME GRATUIT

Imprimerie du Réveil du Nord
186 bis, rue de Paris, Lille.
Le gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU 23 MAI 1923 N° 47

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE XII

Au chevet de Lilyane

(Suite)

Enfin, le docteur Barcotte, que Cardinet avait eu la chance de rencontrer chez lui, arrivait avec le détective.

C'était une des sommités médicales de Paris, chef d'un service important de l'hôpital de la Charité....

Malgré ses cinquante ans, il paraissait presque un jeune homme, avec son visage entièrement rasé, sa chevelure fournie demeurée noire, et ses yeux illuminés du reflet d'une intelligence supérieure...

Il avait un peu la réputation d'un original... que justifiaient assez ses manières souvent brusques et familières avec ses malades qu'il s'oubliait parfois jusqu'à tutoyer.. comme il le faisait avec ses élèves...

Mais, comme il les guérissait la plupart du temps, on lui passait ses innocentes familiarités...

En arrivant auprès de Lilyane, tout de suite, d'un rapide regard, il avait jaugé le mal, évalué ses ravages, prévu le diagnostic qu'il aurait à donner dans un instant.

Et, maintenant, tout en posant brièvement quelques questions à la femme de chambre et à Guy, il auscultait la malade qui, passive, inerte, laissait cet homme, inconnu d'elle, appuyer sa joue contre sa poitrine, puis contre son dos... et finalement l'allonger de nouveau dans son lit en murmurant :

— C'est bien ce que je pensais !

Jérôme Cardinet, qui s'était discrètement écarté pendant cette consultation, se rapprochait alors du professeur...

— C'est grave ? demanda-t-il presque en même temps que Guy, dont les yeux ne se détachaient plus du docteur, guettant ce qu'il allait dire.

— Oui... murmura le professeur Barcotte, une sorte de fièvre cérébrale dont je ne pourrais définir encore la nature exacte... et encore moins les causes...

— Enfin... demanda Guy d'une voix angoissée... vous ne redoutez pas...

— Oh ! tout peut être à craindre avec ces affections qui appartiennent plus à la psychiatrie qu'à la pathologie propr